

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL292

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 2, substituer à l’avant-dernière occurrence du signe :

« , »

le mot :

« ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.